

## SAINT-PIERRE-D'OLÉRON

# L'aide à l'achat d'un vélo électrique se poursuit

Pour la deuxième année consécutive, le Conseil communautaire du 18 décembre a adopté une délibération permettant aux habitants de l'île d'Oléron de bénéficier d'une aide financière pour l'achat de vélos à assistance électrique (VAE). En 2019, cette aide, plafonnée à un montant de 10 % du prix TTC du VAE dans la limite de 100 €, avait permis à 106 foyers oléronnais de se doter d'un VAE, et ainsi de profiter d'une mobilité nouvelle et durable.

Cette année, la Communauté de communes de l'île d'Oléron renouvelle cet engagement pour la promotion des mobilités durables selon les mêmes conditions.

### Plus de pistes cyclables

Le coût d'acquisition d'un VAE par rapport à un vélo classique peut être un frein, cependant le vélo à assistance électrique offre de nombreux bienfaits. Il permet de parcourir de plus longue distance avec un effort physique moindre (très appréciable par temps venteux), de permettre à une plus large population de maintenir leur forme physique et de réduire les risques de maladies cardiovas-

culaires. C'est le mode de déplacement idéal pour effectuer les petits trajets du quotidien comme les allers-retours pour aller chercher son pain ou pour se rendre au travail.

En votant la prolongation du dispositif d'aide à l'achat de VAE, la Communauté de communes (CdC) de l'île d'Oléron souhaite encourager la pratique du vélo utilitaire, lutter contre la sédentarité, tout en réduisant l'utilisation de la voiture dans notre quotidien. Cette prolongation s'inscrit dans une démarche globale visant à faire de l'île d'Oléron un Territoire à énergie positive (Tepos).

Dans le même temps, la CdC poursuit ses nombreux travaux d'amélioration du réseau cyclable. Des pistes sont réhabilitées avec un revêtement plus confortable et cette année 2020 marque le lancement des créations de nouvelles pistes du Plan vélo 3, comme la route des Huîtres.

Pour toutes informations concernant l'obtention de l'aide financière, consulter [www.cdc-oleron.com](http://www.cdc-oleron.com) ou contacter la Communauté de communes au 05 46 47 24 68.